



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1529 I  
SÉANCE DU 28 MARS 2023

**Crédit de 500 000 francs destiné aux études pour la création d'un skate-parkour-park, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal (PR-1529 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 70 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs, destiné aux études pour la création d'un skate-parkour-park, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Yasmine Menétrey

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini